

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE LAMPERTHEIM

Arrondissement
de Strasbourg-Campagne

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

élus :

.....23.....

Conseillers en

fonction :

.....23.....

Conseillers

présents :

.....21.....

+ 1 procuration de vote

Séance ordinaire du 9 décembre 2024

Sous la présidence de Murielle FABRE, Maire

Point 2 : Convention Territoriale Globale - période 2024-2028

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et les collectivités territoriales. La CTG concerne les quatre (4) communes de Lampertheim, Mundolsheim, Vendenheim et Eckwersheim, ainsi que le SIVU pour la gestion du CIAS.

Elle a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires pour identifier les priorités et définir un plan d'actions adapté aux besoins du territoire.

La CTG couvre divers domaines tels que la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'accès aux droits, le logement, le handicap, l'inclusion numérique, ainsi que d'autres domaines connexes.

La CTG n'est pas un dispositif financier en soi, mais elle permet d'optimiser l'utilisation des ressources sur le territoire et de rationaliser les instances partenariales existantes. Elle vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire pertinent, bassin de vie. La CTG favorise une approche transversale des besoins et une meilleure visibilité politique des actions menées sur ce même territoire.

Le précédent contrat étant arrivé à échéance, il convient d'en conclure un nouveau pour la période 2024-2028.

Un bilan du plan d'actions précédent a été effectué et un nouveau plan d'action a été élaboré. Ces éléments ont été présentés et validés lors du comité de pilotage politique qui s'est tenu le 13 septembre 2024 en présence des représentants élus des quatre (4) communes précitées et de représentants de la CAF.

Conformément aux orientations gouvernementales et à la Convention d'objectifs et de gestion (COG) de la CAF pour la période 2023-2027, la priorité de cette nouvelle convention sera donnée au domaine de la petite enfance, avec notamment la mise en place d'un service public de la petite enfance dont le principal objectif est de garantir à toutes les familles un accueil de qualité pour leur jeune enfant, en améliorant l'information, l'accompagnement et l'offre d'accueil.

Suite à l'analyse des besoins effectuée par chacune des communes et en considérant les compétences respectives des collectivités territoriales et de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), les priorités de développement partagées par l'ensemble des acteurs sont :

- Petite enfance : Développer et améliorer la prise en charge de toutes les familles en petite enfance ;
- Enfance et jeunesse : Adapter l'offre aux besoins des familles et des jeunes ;
- Parentalité : faciliter le parcours parental ;
- Animation de la Vie Sociale : Envisager la cohésion de l'animation de la vie sociale à l'échelle des quatre communes ;
- Handicap : Renforcer la prise en compte du handicap dans toutes les situations de vie des familles ;
- Transversalité : Améliorer le service global aux familles sur le territoire ;
- Accès aux Droits et Numérique : Faciliter l'accès aux droits et démarches administratives des habitants et lutter contre la fracture numérique ;
- Logement et Mobilité : Améliorer l'accessibilité du territoire.

La convention est conclue pour une durée de 5 ans, du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028.

Vu la délibération du 12 février 2021 approuvant l'avenant ayant pour objet d'intégrer la commune de Lampertheim à la Convention territoriale globale (CTG) intercommunale signée entre les communes d'Eckwersheim, Mundolsheim et Vendenheim le 31/12 /2019,

Considérant les enjeux identifiés par le diagnostic de territoire et les besoins spécifiques du territoire, les domaines d'action propres aux collectivités et le partenariat avec la CAF du Bas-Rhin,

Vu l'avis favorable du CCAS en date du 5 décembre 2024,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies - Commission Sociale – Seniors – Petite enfance – Santé - du 2 décembre 2024,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

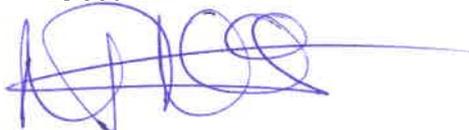
APPROUVE les termes de la nouvelle Convention Territoriale Globale à conclure avec la CAF et les communes de Eckwersheim, Mundolsheim et Vendenheim, pour la période 2024-2028, dont le projet est joint en annexe ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
Lampertheim, le 9 décembre 2024

Le secrétaire



Nathalie TROG



Le Maire

Murielle FABRE